

Établissement et Service d'Aide par le Travail (Esat)

Léopold Bellan

CHINON

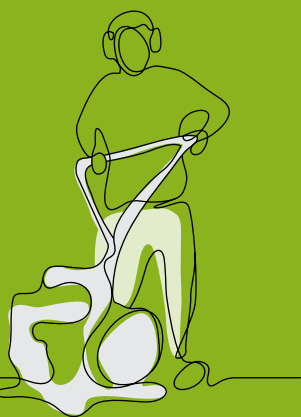
LIVRET D'ACCUEIL

HANDICAP ADULTES



*Pour la santé
et l'autonomie*

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	2
Notre établissement • Notre projet et nos objectifs •	
LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	5
Les ateliers •	
VOTRE ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL AU SEIN DE L'ESAT	8
L'accompagnement professionnel • L'accompagnement "médico-social" •	
LES ÉQUIPES	11
MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS	12
Votre admission • Sortie de l'Esat •	
VIE QUOTIDIENNE A L'ESAT	16
Vie de l'établissement • Rémunération • Santé au travail • Les règles de vie • Les assurances • Votre sécurité •	
NOS PARTENAIRES	22
VOTRE PARTICIPATION	24
VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION	26
LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN	30

“ Bienvenue



RICHARD GUÉRIN

La direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir au sein de l'Esat Léopold Bellan de Chinon.

Notre souhait est de vous accompagner dans un parcours professionnel renforcé afin de mettre en valeur vos compétences et de favoriser votre épanouissement dans le métier que vous avez choisi.

L'organisation de l'établissement, les règles de fonctionnement et la variété des moyens d'accompagnement proposés, poursuivent cet objectif.

Nous souhaitons que ce livret d'accueil vous donne l'occasion de mieux les connaître, pour que notre collaboration soit la plus favorable possible.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toutes les explications nécessaires.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue !





QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'Esat Léopold Bellan de Chinon est un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (Esat). Il vous propose des activités professionnelles et des accompagnements individualisés tout au long de votre parcours professionnel et social.

L'Esat a une capacité de 99 places et accueille jusqu'à 105 hommes et femmes, reconnus travailleurs handicapés et orientés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Implanté au sein des entreprises du chinonais, l'Esat est situé dans le parc d'activité de la Plaine des Vaux n°1, à 45 km de Tours.

L'établissement est accessible depuis le centre-ville de Chinon par le bus (Sitravel) ou par un transport financé par l'établissement, pour la liaison avec le Centre d'Habitat du Vélor Léopold Bellan à Beaumont-en-Véron.

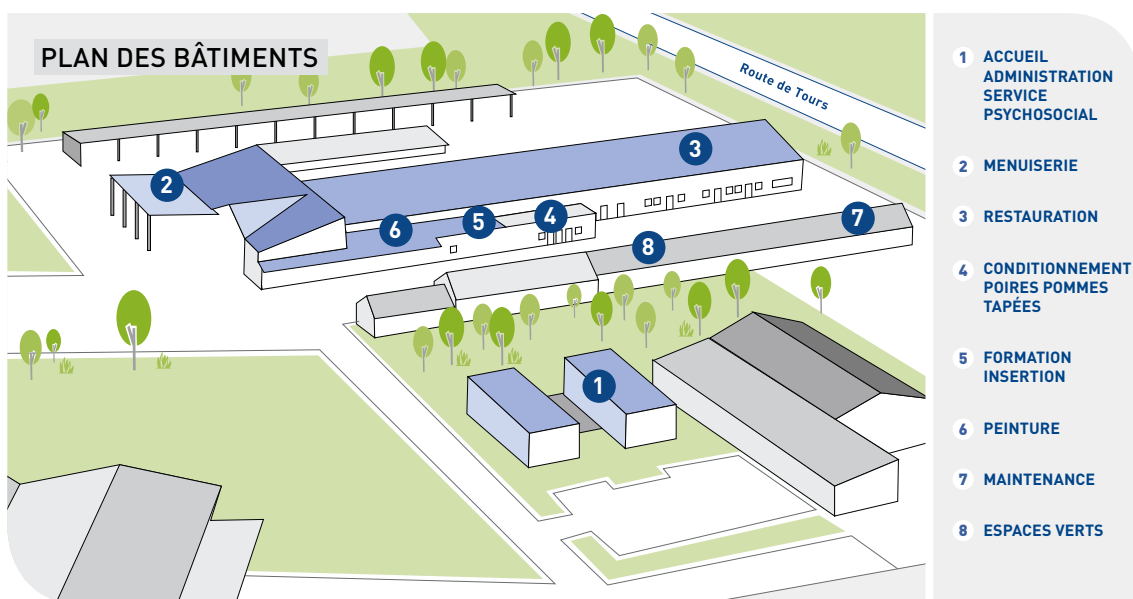


Vous pouvez nous écrire à esat.chinon@fondationbellan.org ou nous téléphoner au **02 47 98 45 55** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 08h30 à 12h30.

NOTRE SITE



Un
établissement
au service
de votre
parcours.





QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE PROJET ET NOS OBJECTIFS



Nous construisons avec vous un parcours d'accompagnement personnalisé pour accompagner votre inclusion professionnelle et sociale :

- En vous permettant d'identifier, de valoriser, de développer et de faire reconnaître vos compétences professionnelles ;
- En favorisant votre autonomie et votre évolution professionnelle et sociale par des actions de soutien et de formation ;
- En vous aidant à trouver des réponses adaptées avec notre équipe pluridisciplinaire et notre réseau de partenaires : pour votre santé et pour votre autonomie quotidienne et sociale ;
- Lorsque cela est possible et correspond à votre projet, en accompagnant votre insertion vers le milieu ordinaire de travail, en encourageant la mobilité entre ateliers, ainsi que votre participation à des activités hors les murs et à des expériences en entreprise.



*L'Esat valorise le travail de chacun
par la qualité des productions
et par la reconnaissance des clients
et partenaires.*

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES



L'Esat propose des activités professionnelles diversifiées et adaptées à votre projet, encadrées par les moniteurs d'ateliers.

LES ATELIERS



ESPACES VERTS (EV) ENVIRONNEMENT

Cet atelier emploie environ 40 ouvriers paysagistes accompagnés d'un chef d'atelier, d'un moniteur principal, de moniteurs d'atelier et d'ouvriers de production.

Il assure la gestion des patrimoines EV par :

- L'entretien des espaces verts : tonte, taille...
- Des créations paysagères dans le respect de l'environnement.
- L'utilisation d'engins : tracteur épaveuse, tondeuse autoportée, balayeuse...

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES



MAINTENANCE MÉCANIQUE

Cet atelier emploie environ 2 ouvriers accompagnés d'un chef d'atelier et d'un moniteur d'atelier.

Il mène des actions au sein de l'établissement :

- Entretien des machines de la menuiserie et de la restauration.
- Entretien du matériel des Espaces Verts (entretien courant, affutage, réparation, etc.).
- Petite maintenance des véhicules de l'Esat (vidange, contrôle de plaquettes de frein, etc.).



MENUISERIE

Cet atelier emploie environ 30 menuisiers accompagnés d'un chef d'atelier et de moniteurs d'atelier et mène différents travaux :

- Sous-traitance industrielle et artisanale : parquet bois, mobiliers urbains...
- Création, production et pose : escaliers, terrasses, poulaillers, mobiliers, jardinières, volets et portes, dressing...



PEINTURE EN BÂTIMENT INTERIEUR

Cet atelier emploie environ 13 peintres en bâtiment accompagnés d'un chef d'atelier et de moniteurs d'atelier.

Il réalise principalement des travaux de peinture et des revêtements muraux sur des bâtiments neufs ou en rénovation: préparation des supports, application de peinture, pose de papier peint, pose de toile de verre,...

RESTAURATION ENTRETIEN DES LOCAUX

Cet atelier emploie environ 6 agents d'entretien et de restauration accompagnés d'un chef d'atelier et d'un moniteur d'atelier.

Les différentes actions de l'atelier sont :

- L'entretien des locaux des parties communes de l'établissement : bureaux, vestiaires, cafétéria, sanitaires...
- La préparation des repas en liaison froide : mise en plats, réchauffage, dressage des assiettes ...
- La mise en place des salles : dressage table...
- Le service en salle.

CONDITIONNEMENT FABRICATION DE POIRES ET POMMES TAPÉES

Cet atelier emploie environ 12 agents de conditionnement accompagnés d'un chef d'atelier et d'un moniteur d'atelier.

Leurs actions :

- Activités de conditionnements pour des entreprises : mise sous plis, cartonnage, collage étiquettes, assemblage...
- Fabrication de poires et pommes tapées, selon les méthodes traditionnelles et dans les conditions d'hygiène modernes.



La majorité des chantiers est le résultat de réponses à des appels d'offres publics et privés.





VOTRE ACCOMPAGNEMENT

MEDICO-SOCIAL AU SEIN DE L'ESAT



Actions de formations en situation de travail (AFEST) validées avec un référent certifié. Vous pouvez être formé par un professionnel ou par l'un de vos collègues.

L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL



L'Esat met en place un accompagnement individualisé pour l'élaboration et le soutien du projet et du parcours professionnel.

UNE DÉMARCHE ACTIVE DE FORMATION

Afin de progresser dans l'activité professionnelle ou de vous perfectionner :

- **Des formations internes** réalisées par les encadrants au cours des différentes activités (gestes et postures, réglages, habilitations, entretien du matériel, savoirs de base) ;
- **Des formations externes** réalisées par des organismes selon votre projet (savoirs de base, visas, certifications, Caces, permis de conduire, hygiène et HACCP, secourisme, incendie, amiante,...). Afin de faciliter leur accès, ces formations peuvent être accompagnées par un moniteur.



L'Esat aménage votre temps de travail en fonction de vos projet de vie et de votre santé”

UNE DÉMARCHE ACTIVE VERS L'AUTONOMIE

En fonction de votre projet, l'établissement vous propose différents accompagnements coordonnés avec les partenaires:

- **Chantiers en autonomie** : afin de vous permettre d'exercer vos compétences professionnelles validées par l'Esat de manière autonome, vous pouvez réaliser des activités hors de l'établissement, soutenues par des professionnels de l'Esat.
- **Stages en entreprises** : l'Esat dispose d'un réseau d'entreprises partenaires vous permettant de découvrir et d'expérimenter différents métiers et services, en lien avec votre parcours professionnel et votre projet personnalisé.
- **Mises à disposition ou prestations de service en entreprises** : à la demande des clients, l'Esat vous proposera de travailler en entreprise, à des périodes définies et à des tâches précises, validées par l'établissement et avec un accompagnement adapté.

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ

L'Esat adhère au Dispositif Emploi Accompagné qui permet de sécuriser les parcours professionnels en milieu ordinaire.



Faire reconnaître ses compétences en s'appuyant sur le réseau "Différent et Compétent". Des professionnels, formés à la démarche, accompagnent la mise en valeur des compétences des travailleurs, selon le référentiel du métier. Ces compétences sont validées par un jury qui délivre une attestation officielle de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE).





VOTRE ACCOMPAGNEMENT

**L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL
(SOCIO PROFESSIONNEL)**

L'accompagnement médico-social de l'Esat vous permet de construire un projet professionnel adapté à vos attentes et vos besoins en favorisant votre autonomie et votre épanouissement.

À chaque étape de votre parcours, vous êtes accompagné par l'équipe de l'Esat notamment lors de temps de soutien.

UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN INDIVIDUALISÉ

Selon votre besoin, les actions de soutien sont mises en place individuellement. La citoyenneté, les droits, la santé, la culture, la sécurité, les compétences professionnelles, les savoirs de base... sont autant de sujets que l'Esat peut vous proposer de développer en groupe ou individuellement. Votre participation à ces activités se décline selon votre projet personnalisé. Ces temps de soutien coordonnés par vos référents peuvent être réalisés à l'Esat par l'ensemble des équipes ou auprès de partenaires.

Afin de favoriser au maximum votre autonomie, l'Esat vous accompagne pour trouver le bon interlocuteur.

LA VIE SOCIALE À L'ESAT

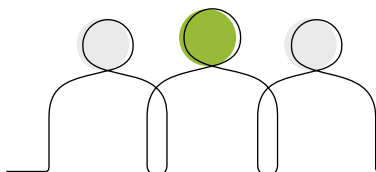
L'Esat organise en concertation avec le Conseil des Travailleurs des événements conviviaux pour favoriser la cohésion et les échanges :

- Les vœux accompagnés de la galette,
- la fête de l'été,
- les pots de départ,
- la sortie culturelle,
- la fête de fin d'année.

Des actions exceptionnelles peuvent également vous être proposées : le concours de peinture de la Fondation Léopold Bellan, une course de tracteurs tondeuses organisée par des entreprises du secteur, les portes ouvertes de l'établissement, la participation et la visite de salons professionnels...

LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



Toute une équipe au service d'un accompagnement individualisé



MODALITÉS DE VOTRE PARCOURS PRATIQUES

LES CONDITIONS PRÉALABLES D'ADMISSION

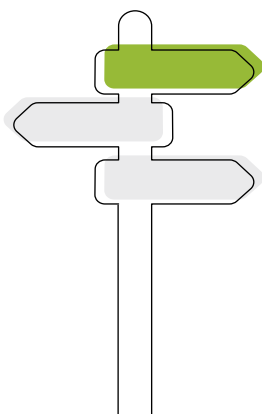
**VOUS BÉNÉFICIEZ
D'UNE ORIENTATION
PROFESSIONNELLE**

en Esat, délivrée
par la CDAPH

**L'ESAT PROPOSE
UNE ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE**

qui répond à vos besoins
et à vos attentes

**UNE PLACE
EST DISPONIBLE
À L'ESAT**



VOTRE ADMISSION



1

PREMIER CONTACT AVEC L'ÉTABLISSEMENT

Sur indication de la CDAPH, d'un autre établissement ou service, vous prenez contact avec l'Esat par téléphone, par courrier ou par mail.

Une rencontre est organisée par le service psychosocial avec visite de l'établissement. En fonction de votre projet, un dossier de stage est réalisé avec vous.

2

STAGES AU SEIN DE L'ESAT

Afin de préciser et valider votre projet au sein de l'Esat, une ou plusieurs périodes de stage vous sont proposées (découverte de l'Esat, d'un métier...).

Puis vous effectuez un bilan avec l'équipe et évaluez ensemble l'adaptation de l'établissement à votre projet professionnel.

Vous pouvez alors rédiger un courrier de demande d'admission.

3

ADMISSION ET PÉRIODE D'ESSAI

Sur décision de la commission d'admission composée du directeur, des chefs d'atelier et du service psychosocial, votre intégration est validée avec une période d'essai de 6 mois qui permet de vérifier si l'établissement peut répondre à vos besoins.

Votre admission à l'Esat est validée par la signature du **contrat de Soutien et d'aide par le travail**.

À tout moment, vous pouvez vous faire assister de la personne de votre choix.

4

ETABLISSEMENT DU PROJET PERSONNALISÉ

Dès votre admission, un projet d'intégration et d'évaluation vous est proposé et dans les 6 mois votre **projet personnalisé d'accompagnement (PPA)** est élaboré.



Le contrat de soutien et d'aide par le travail est un engagement entre vous et l'établissement qui officialise votre accompagnement par l'Esat. Après signature avec le directeur, un exemplaire vous est remis, un autre est envoyé à votre mandataire si vous êtes concerné et une copie est adressée à la CDAPH.



Le PPA est élaboré avec vous et l'équipe de l'Esat. Il précise vos attentes et vos besoins ainsi que les objectifs et les moyens pour y répondre. Il est réévalué au moins une fois par an. Il est coordonné par un membre du service psychosocial, référent de votre projet.



MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

**SORTIE DE L'ESAT**

Toute demande de départ de l'Esat doit être justifiée et accompagnée par l'équipe.

VOUS SOUHAITEZ DÉMISSIONNER

Votre demande est prise en compte. Un travail de préparation est effectué avec l'équipe pour vous accompagner.

**VOUS ACCÉDEZ À UN EMPLOI
EN MILIEU ORDINAIRE**

Nous pouvons vous accompagner auprès de votre employeur pendant une durée d'un an renouvelable 2 fois. En cas de besoin, des solutions d'accompagnement plus long peuvent vous être proposées.

VOUS PARTEZ À LA RETRAITE

Dans le cadre de votre projet personnalisé, l'équipe vous accompagne dans cette nouvelle étape et vous propose des adaptations pour vous y préparer.

**L'ÉTABLISSEMENT ENVISAGE
VOTRE SORTIE**

Cette situation est principalement liée à des motifs disciplinaires. A l'issue d'une procédure, la sortie est prononcée avec la validation de la CDAPH.



VIE QUOTIDIENNE

À L'ESAT

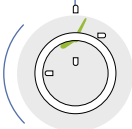
LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



LES HORAIRES

35 h de présence par semaine (temps de soutien inclus). Les horaires d'ouverture de l'établissement sont du lundi au jeudi 8h30-17h et le vendredi 8h30-12h30. Suivant les ateliers, les horaires sont variables.

En fonction de vos besoins et de vos souhaits, un travail à temps partiel peut être aménagé.



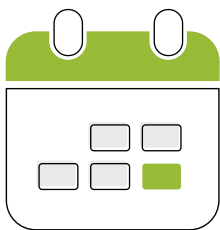
AUTORISATION D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Dans la mesure du possible, vos rendez-vous doivent être pris en dehors des horaires du travail. Toutefois, s'ils sont en lien avec votre projet personnalisé d'accompagnement, ils peuvent se dérouler lors de votre temps de travail.



ABSENCES / RETARDS

Vous devez signaler et justifier vos absences. Les retards doivent rester exceptionnels et être justifiés à votre arrivée à l'Esat auprès du service psychosocial par une "fiche de reprise".



TENUES DE TRAVAIL ET VESTIAIRES

L'Esat vous fournit une tenue de travail adaptée à votre activité, dont le port est obligatoire. Il met également à votre disposition un casier-vestiaire nominatif que vous devez fermer à clé. Vous devez entretenir vos tenues de travail.



LES TRANSPORTS

L'Esat contribue financièrement aux transports des travailleurs avec la mise à disposition d'un car entre le Centre d'habitat du Vélor et l'Esat. L'Esat assure les transports vers les chantiers extérieurs. **Dans une démarche d'autonomie, l'Esat favorise l'utilisation des transports en commun et/ou de votre propre véhicule.**



MODALITÉS ET HORAIRES DE RESTAURATION

Vous avez la possibilité de déjeuner à la salle de restauration de l'Esat. Lorsque vous êtes dans des chantiers extérieurs, l'Esat organise le repas.



CONGÉS ET PÉRIODE DE FERMETURE

L'établissement est ouvert 225 jours par an. Un calendrier d'ouverture vous est distribué chaque année. Vous bénéficiez de 30 jours ouvrés de congés payés. 3 jours peuvent vous être accordés en complément.

Des fermetures sont organisées lors des périodes de vacances de printemps (1 semaine), d'été (3 semaines), de fin d'année (environ 10 jours).

Les congés peuvent être modulables et négociés avec votre chef d'atelier en fonction de vos projets.

La gestion des congés est indiquée dans le règlement de fonctionnement.



VIE QUOTIDIENNE À L'ESAT



RÉMUNÉRATION

Vous percevez une rémunération garantie, versée par l'Esat, composée :

- D'une rémunération directe financée par l'Esat,
- D'une aide au poste financée par l'Etat.

Elle tient compte de votre temps de travail (temps plein ou temps partiel). La rémunération est versée dès le début de votre période d'essai. Tout absentéisme pourra faire l'objet d'une régularisation financière sur votre rémunération.

Les contributions forfaitaires (restauration, transport, ...) directement prélevées, sont détaillées en annexe dans le dossier d'admission.

Le bulletin de rémunération vous est remis en fin de mois.



Les Œuvres Sociales

L'Esat contribue au budget des œuvres sociales.

Il propose des aides financières pour des activités culturelles et sportives, les événements familiaux (naissance, mariage, retraite...), la réalisation de projets collectifs institutionnels (sortie annuelle, fêtes de l'été et de fin d'année...).

AUTRES RESSOURCES :

Dans le cadre d'une décision de la CDAPH d'orientation professionnelle en Esat, vous pouvez bénéficier de l'Allocation Adultes Handicapées (AAH). Elle vous est versée directement par la Caisse d'allocation familiale (Caf).

Selon les ressources de votre foyer, vous pouvez prétendre à la prime d'activité (PA), vous en faites directement la demande auprès de la Caf.

SANTÉ AU TRAVAIL



Des consultations obligatoires auprès du médecin du travail sont organisées périodiquement par le service psychosocial.

Ces visites permettent de suivre votre santé, de déterminer votre aptitude et les aménagements nécessaires à votre poste, en lien avec votre état de santé.

LES RÈGLES DE VIE



VOUS DEVEZ RESPECTER LES RÈGLES DE VIE DE L'ESAT

- Respecter les horaires de travail et les temps de pause,
- Ne pas quitter votre poste de travail, ni l'Esat, sans autorisation,
- Respecter le code de la route. Conduire avec prudence sur le site,
- Respecter la propreté des lieux,
- Ne pas utiliser les téléphones portables et tout appareil audio/vidéo sur le poste de travail,
- Ne pas fumer ou vapoter pendant les horaires de travail dans les locaux,
- Ne pas introduire d'objets dangereux au sein de l'établissement,
- Respecter toutes les personnes rencontrées, ainsi que leur vie privée, notamment celle des collègues,
- Ne pas apporter et consommer de l'alcool et des drogues.

Nous vous rappelons que sont punis par la loi : le vol, les insultes à caractère racial, les comportements sexuels à caractère déviants, les menaces et toute violence sur autrui.



Vous devez prendre connaissance et respecter le règlement de fonctionnement (en annexe).



VIE QUOTIDIENNE À L'ESAT

LES ASSURANCES



L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :

- Assurance multirisques
- Responsabilité civile
- Assurance véhicules

RESPONSABILITÉ CIVILE

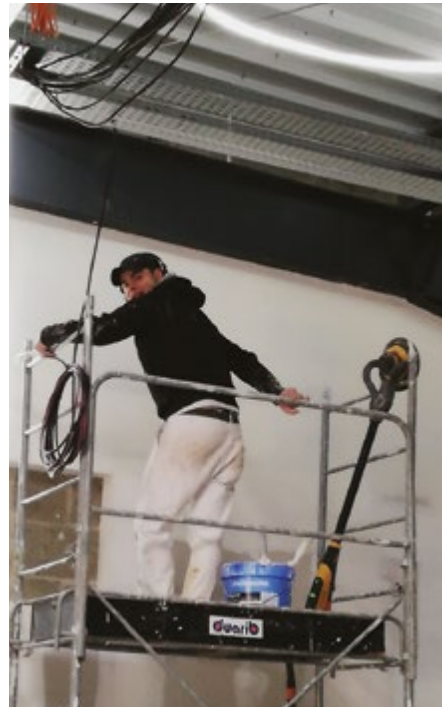
Vous devez souscrire, vous-même ou votre représentant légal, une assurance individuelle en responsabilité civile, obligatoire pour le cas où vous seriez responsable de dommages non couverts par les assurances de l'établissement.

VOTRE SÉCURITÉ



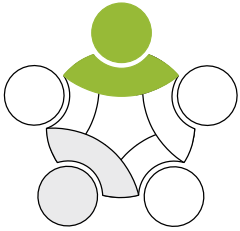
Nous vous invitons à prendre connaissance des recommandations relatives au respect des règles de sécurité détaillées dans le règlement de fonctionnement.

Dans le cadre de votre activité professionnelle, nous vous demandons de respecter le port des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à votre activité et définis par vos encadrants, ainsi que l'ensemble des consignes de sécurité et d'utilisation du matériel.





NOS PARTENAIRES



Dans le cadre de notre activité commerciale, nous travaillons avec de nombreux clients : Edf – Cnpe, Enedis, Val Touraine Habitat, Orange, Michelin, Seguin Moreau (Tonnelier), Metro, les collectivités locales...



"Nous avons développé un réseau d'établissements, de services et d'acteurs du territoire"



POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Avec des organismes de formation, d'autres Esat, le réseau "Différent et Compétent", des entreprises et des collectivités.



POUR VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE

Avec les opérateurs de l'emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, les Missions Locales...), les organismes de formation, le dispositif Emploi Accompagné, les entreprises et collectivités, pour organiser des expériences vers le milieu ordinaire du travail et préciser les projets professionnels.



POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE VIE SOCIALE ET CITOYENNE

Avec les services sociaux départementaux, les associations tutélaires ou mandataires familiaux, les Centres d'hébergement, les SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale), les SEAD (Services d'Évaluation A Domicile), le tissu social associatif.

Dispositif Passer'Ailes : en partenariat avec les associations : Enfance et Pluriel, Les maisonnées et ADMR Samva, l'Esat participe à faciliter les parcours des jeunes en situation complexe vers un projet de vie adulte avec la démarche d'équipe intégrée et une activité "Esat de Transition".



POUR VOTRE SANTÉ

Avec la médecine du travail, le Centre Hospitalier du Chinois et particulièrement les services de psychiatrie, les cabinets médicaux et infirmiers locaux, les professionnels paramédicaux du secteur.



VOTRE PARTICIPATION

**Une implication
dans la vie de
l'établissement !**

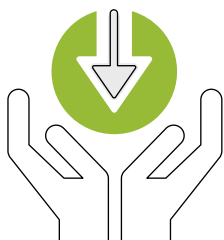
Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

En accord avec les valeurs de la Fondation Léopold Bellan, pour l'exercice de vos droits et de votre participation à la vie de l'établissement, plusieurs instances et modalités d'expression existent :

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

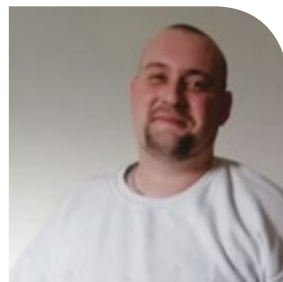
Il se compose des représentants élus des travailleurs, des représentants élus des familles, d'un salarié élu, du directeur, d'un représentant de la Fondation Léopold Bellan ainsi que d'un représentant de la Mairie et de toute autre personne invitée. Il se réunit au minimum 3 fois par an.

Il informe et recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement et des documents institutionnels.



LE CONSEIL DES TRAVAILLEURS

Il se compose de représentants élus des travailleurs et du directeur. Il se réunit une fois par mois. Il informe et recueille vos questionnements et propositions concernant la vie de l'Esat. Il gère le budget des œuvres sociales.



LA COMMISSION MENUS

Elle se compose de travailleurs des différents secteurs d'activité de l'Esat, d'un représentant des familles siégeant au CVS, de la monitrice de la restauration, du chef d'atelier référent et de la Conseillère en économie sociale et familiale. Elle se réunit environ 8 à 10 fois par an. Elle établit les menus qui seront servis à l'Esat en fonction des propositions faites par le prestataire.



LES RÉUNIONS D'ATELIER

Régulièrement, le chef d'atelier réunit l'ensemble de l'équipe pour communiquer et échanger sur le fonctionnement, la sécurité, la vie de l'atelier et l'organisation des activités.



LES TEMPS D'EXPRESSION

Des temps d'expression peuvent être organisés par équipe afin de faciliter les prises de parole et améliorer le vivre ensemble. La psychologue peut être présente lors de ces rencontres.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Réalisées tous les ans, elles recueillent vos satisfactions ou insatisfactions afin d'améliorer et de renforcer la qualité de votre accompagnement.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



Vous trouverez une information complète sur le rôle et les modalités de désignation de la personne de confiance, ainsi que les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, (en annexe).



VOTRE PROTECTION



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner par écrit une personne de confiance : un parent, un proche ou le médecin traitant. Vous pouvez consulter cette personne de confiance si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle peut vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, la personne de confiance pourra le faire à votre place. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

→ **Vous avez déjà désigné une personne de confiance** avant votre entrée dans notre établissement.

Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.

→ **Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance.** Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment.

→ **Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle** incluant la protection de votre personne. Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie. Elles indiquent vos souhaits quant à la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous avez déjà rédigé un tel document, nous vous remercions de le confier au directeur de l'établissement ou de lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.

Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées, nous vous invitons à vous adresser au personnel du service psychosocial qui pourra vous fournir les informations nécessaires et vous remettra le formulaire à compléter.

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Vous pouvez désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire pour vous représenter), dans l'éventualité où vous ne seriez plus un jour en capacité, physique ou mentale, de gérer seul vos intérêts. Le(s) mandataire(s) – qui peut-être un membre de votre famille et/ou un proche – protégera alors vos intérêts personnels et/ou patrimoniaux. Tant que le mandat n'a pas pris effet, vous pouvez le modifier ou le révoquer à tout moment.

VOS DROITS



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles. Pour bien vous accompagner, les professionnels du service peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.



Le Dossier Médical Partagé (DMP)

C'est un carnet de santé informatisé et sécurisé, régulièrement actualisé et contenant ses antécédents médicaux, proposé à chaque Français.

Chaque personne peut demander la constitution de son DMP. Celui-ci ne se substitue pas au dossier papier ou numérique, tenu par l'établissement.

<http://www.dmp.gouv.fr>

L'ACCÈS AU DOSSIER

Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous - votre tuteur, un médecin ou un mandataire spécialement désigné - pouvez y consulter les informations portant sur votre santé. Après votre décès, dans certains cas, vos ayants droits, votre concubin ou votre partenaire de Pacs peuvent également demander cet accès par écrit, au directeur. Un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données et d'opposition selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à la limitation ou à l'opposition au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données.

Vous pouvez faire valoir vos droits en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris.



VOS VOIES DE RECOURS

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir vos droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé - ARS - et le président du Conseil départemental).

Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur, le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Léopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.

Vous et votre représentant légal pouvez contester une décision si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et pour cela contacter la Direction.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité.

Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public. <https://www.defenseurdesdroits.fr>

3977, UN NUMÉRO POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour alerter sur une situation de maltraitance ou de risque de maltraitance, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent joindre **du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h le 3977** (prix d'un appel local), service d'écoute téléphonique spécialisée.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de l'Esat de Chinon.



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 72 établissements regroupant 4200 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 700 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

→ **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.

→ **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.





LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

“ Une attention particulière est portée à la parole de l'usager et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement. ”

Comité de rédaction : Esat de
Chinon, Aurélien Depret, (Directeur
Qualité-Gestion des risques), Léa
Chaize (Chargée Qualité -Gestion des
risques), Apolline Rolland, (Chargée
Qualité -Gestion des risques), Isabelle
Guardiola (Journaliste). Photographies :
©DR., Hamid Azmoun.
Imprimé à l'Esat Léopold Bellan
78 360 Montesson en juillet 2022.
Conception et réalisation :
DuoProd / Nadja Cohen



CHINON

ESAT LÉOPOLD BELLAN

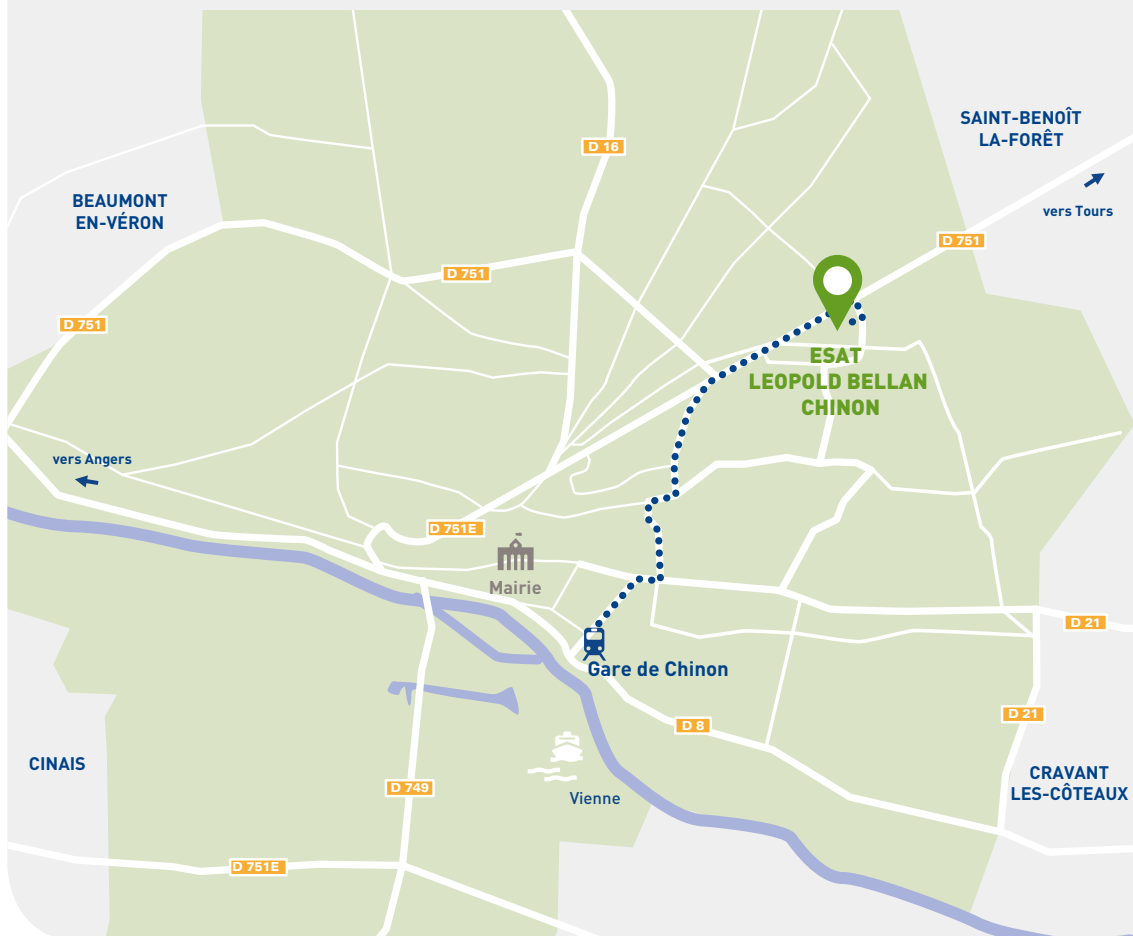
6 Rue Rolland Pilain, 37500 Chinon
02 47 98 45 55 - esat.chinon@fondationbellan.org
www.bellan/Handicap Adulte / Esat de Chinon

Accès : Par le train

Gare de Chinon à 3,4 km
Bus Sitravel

En voiture

à 45 km de Tours
à 90 km d'Angers



*Pour la santé
et l'autonomie*

FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

64, rue du Rocher - 75008 Paris
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr